

---

Renvoi au comité d'instruction public, pour en faire un rapport, de l'hommage du citoyen Delâge de la section de l'Unité, de son ouvrage sur l'utilité d'enseigner les arts, en annexe de la séance du 27 messidor an II (15 juillet 1794)

Françoise Brunel, Aline Alquier, IHRF - Institut d'histoire de la Révolution française

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Brunel Françoise, Alquier Aline, IHRF - Institut d'histoire de la Révolution française. Renvoi au comité d'instruction public, pour en faire un rapport, de l'hommage du citoyen Delâge de la section de l'Unité, de son ouvrage sur l'utilité d'enseigner les arts, en annexe de la séance du 27 messidor an II (15 juillet 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIII - Du 21 messidor au 12 thermidor an II (9 juillet au 30 juillet 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1982. p. 190;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1982\\_num\\_93\\_1\\_23710\\_t1\\_0190\\_0000\\_9](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1982_num_93_1_23710_t1_0190_0000_9)

---

Fichier pdf généré le 21/07/2021

6

Les insensés !... Croyoient-ils par leur nombre  
Effrayer des Républicains ?  
Et que, de fers, par eux forgés dans l'ombre,  
Ils laisseroient charger leurs mains ?

7

« Rends-toi ! - Quoi, nous ?... Connois notre courage

- « Il faut céder ou bien périr...  
- Eh bien, la mort, la mort, point d'esclavage  
Le trépas seul doit nous servir !

8

Saisis, poussés d'un élan énergique  
Tous s'embrassent, fiers de mourir  
Le vaisseau s'ouvre et c'est la République  
Qui reçoit leur dernier soupir ! ».

Signé : « par Christophe, âgé de 21 ans, employé au Bureau militaire du département rue Faubourg-Martin, S<sup>on</sup> du Nord, n° 207 ».

Renvoyé au Comité d'instruction publique (1).

## 50

[Le C<sup>n</sup> Trisson, ci-dev<sup>t</sup> brigadier dans les fermes, à la Conv.; Oradour (2) s.d.] (3)

« Citoyens

C'est avec grand regret que pour dernière ressource j'aye à vous exposer que je ne puisse profiter du traitement accordé aux cy-devants employés dans les fermes. En voici les motifs :

1<sup>o</sup> Je m'appelle Pierre Trisson, natif de la section de Lieuriac, commune d'Oradour, cy-devant brigadier dans les fermes et actuellement cultivateur du dit lieu de Lieuriac sur la ditte commune.

2<sup>o</sup> Je suis âgé de 69 ans, je reste dans une campagne isolée, où je ne suis pas à portée d'avoir connoissance de toutes les loix qui sont émanées de votre part, et notamment de celle qui contraint tous les pensionnaires de la République à déposer au Bureau des liquidations un certificat de résidence, sous peine pour ceux qui n'y ont pas obéi depuis le 1<sup>er</sup> avril 1792 (vieux style), d'être déchus de leur pension; laquelle loy portoit encore qu'il falloit envoyer ce certificat avant le 1<sup>er</sup> janvier 1794 (aussy vieux style).

Ce n'est pas, citoyens, que je veuille vous aveugler par des mensonges. Il est radicalement vray que je suis dans une campagne isolée, où je ne peux guère avoir connoissance de la plus part de vos loix, tant par rapport à mon âge et de mes infirmités qui m'empêchent de me rendre au chef lieu pour en prendre connoissance, que par rapport, que bien souvent dans nos campagnes isolées où les gens ne sont pas instruits, on n'a pas peut-être la précaution ni le soin de les afficher. Je ne serois pas pardonnable si j'habitois un chef-lieu de district ou

(1) Mention marginale datée du 27 mess. et signée Bordas; *J. Fr.*, n° 659; *Mess. soir*, n° 695; *Ann. R.F.*, n° 226; *J. Perlet*, n° 662 (selon cette gaz. la mention honorable a été décrétée); *J.S. Culottes*, n° 517.

(2) Cantal.

(3) F<sup>15</sup>, l. 120.

un chef lieu de canton; mais, malheureusement pour moy, j'en suis éloigné et ne peux prendre connoissance de ce qui se passe.

Ce n'est pas l'intérêt qui me guide, quoique à mon âge, j'en aye grand besoin; j'ai cependant encore le courage d'en faire un sacrifice toute fois que cela sera un avantage pour mes frères républicains; sans quoy, je m'en raporte à votre décision et j'attends de vous toute justice ».

TRISSON

Renvoyé aux Comités des finances et des secours (1).

## 51

[Le citoyen Denis Delâge, de la section de l'Unité, fait hommage à la convention nationale de ses vues *Sur l'utilité qu'il y auroit pour l'accroissement et la perfection des arts, d'établir dans chaque profession un instituteur pour en enseigner les règles et les principes.*

La Convention accepte cet hommage, elle en décreète la mention honorable et le renvoi au comité d'instruction publique, pour lui en faire un rapport (2)].

## 52

[La commune de Thouars (3), délivrée de la présence des brigands, dont plusieurs milliers ont, depuis quelques (*sic*) tems, mordu la poussiere, a témoigné sa reconnoissance à la convention nationale, et a fait usage des premiers instans de sa liberté, pour la féliciter sur ses importans travaux (4)].

## 53

[Une citoyenne de Gand réclame la libération de son mari, père de 5 enfans, détenu à Ste Pélagie, par mesure de sureté générale, et qui a quitté sa famille et son pays, au moment de la trahison de Dumourier, pour se réfugier sur le sol libre de la France. - Renvoi aux comités de salut public et de sureté générale (5)].

## 54

[Le citoyen Dubreuil, de la commune de Tour (?), fait hommage à la convention d'un poème en 18 chants sur la révolution, depuis la prise de la Bastille, jusqu'à la fête de l'Être Suprême.

(1) Mention marginale datée du 27 mess. et signée Dumont.

(2) *Débats*, n° 663.

(3) Deux-Sèvres ?

(4) *Mess. Soir*, n° 695; *Ann. R.F.*, n° 226; *C. Univ.*, n° 927.

(5) *J. Perlet*, n° 662; *J.S. Culottes*, n° 517.